



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/206
16 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme

Cinquante et unième session
Genève, 1^{er}-5 septembre 2008

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN À MOYEN TERME ET DU
BUDGET-PROGRAMME SUR SA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 1^{er} au 5 septembre 2008

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. PROJET DE DÉCISION ET CONCLUSIONS CONCERTÉES ADOPTÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL À SA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION.....	2
II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX.....	6
III. ORGANISATION DES TRAVAUX	7
Annexes	
I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL.....	9
II. PARTICIPATION	10

**I. PROJET DE DÉCISION ET CONCLUSIONS CONCERTÉES
ADOPTÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL À
SA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION**

**A. Projet de décision soumis au Conseil du commerce
et du développement**

**Examen des activités de coopération technique
de la CNUCED et de leur financement**
(Point 4 de l'ordre du jour)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note* avec satisfaction des activités de coopération technique de la CNUCED et *exprime sa gratitude* aux donateurs bilatéraux et multilatéraux pour leur appui continu;
2. *Réaffirme* le rôle du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme en tant que mécanisme de consultation entre États membres sur toutes les questions relatives à la coopération technique;
3. *Rappelle* sa décision 492 (LIV) et les paragraphes 215 c), 216 et 217 de l'Accord d'Accra concernant la nécessité d'accroître la cohérence de la planification et de l'exécution des programmes d'assistance technique ainsi que la coordination des programmes et activités d'assistance technique entre les divisions, notamment de procéder à une rationalisation en constituant des ensembles et des programmes thématiques;
4. *Se félicite* de la création de 17 ensembles thématiques – assortie de fonds d'affectation spéciale multidonateurs et pluriannuels existants ou nouveaux – et *invite* le secrétariat, en consultation avec les États membres, à poursuivre le processus de regroupement entre les ensembles et à l'intérieur de chaque ensemble, selon que de besoin, sans préjudice de la portée, du contenu et des modalités d'exécution;
5. *Invite* les donateurs actuels et potentiels en mesure de le faire à verser des contributions pluriannuelles aux fonds d'affectation spéciale thématiques récemment créés; *demande instamment* au secrétariat de communiquer des informations à caractère administratif sur les fonds d'affectation spéciale et aux donateurs d'adresser au secrétariat les instructions financières nécessaires à la création de fonds d'affectation spéciale multidonateurs et à la clôture des projets achevés; et *encourage* une communication plus dynamique entre le secrétariat, les bénéficiaires et les donateurs, afin d'avancer dans le processus de regroupement;
6. *Prend note* avec intérêt des informations relatives aux demandes d'assistance technique et *prie* le secrétariat de tenir les États membres régulièrement informés de ces demandes et de la suite qui leur est donnée. Ces informations pourraient permettre aux pays bénéficiaires, aux donateurs et au secrétariat de la CNUCED d'examiner plus avant les moyens de répondre aux demandes par des activités, et aider le secrétariat et les États membres à définir les orientations de la coopération technique de la CNUCED dans le cadre de son mandat;

7. *Prie* le secrétariat d'inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme un point relatif aux interactions entre le secrétariat, les bénéficiaires potentiels et les donateurs en matière de coopération technique de la CNUCED conformément au paragraphe 220 de l'Accord d'Accra;
8. *Note* que le nouveau «portail» de la coopération technique de la CNUCED est en cours de réalisation et devrait jouer un rôle utile en vue d'accroître la transparence, de décrire les programmes d'assistance technique de la CNUCED et de recenser les besoins et les priorités des pays en développement;
9. *Note* avec satisfaction que la CNUCED participe activement aux initiatives interinstitutions liées au processus «Unis dans l'action» pour la cohérence à l'échelle du système, et joue un rôle de chef de file au sein du Groupe du Conseil des chefs de secrétariat sur le commerce et les capacités productives, et *se félicite* que les États membres continuent d'appuyer ce mécanisme interinstitutions;
10. *Encourage* le secrétariat de la CNUCED à intensifier ses activités visant à intégrer les questions économiques et commerciales dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, dans les plans stratégiques de développement national et dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, notamment en aidant les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à le faire en conformité avec le paragraphe 90 i) de l'Accord d'Accra, et *prie* le secrétariat de tenir les États membres régulièrement informés à ce sujet;
11. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à étudier la possibilité d'accroître le nombre total de cours de formation aux grands problèmes économiques internationaux (cours organisés en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok) et les autres activités de renforcement des capacités, notamment le réseau de l'Institut virtuel et TrainForTrade;
12. *Note* l'importance d'une plus grande coopération entre la CNUCED et le Centre du commerce international en matière d'assistance technique, chacun se concentrant sur ses avantages comparatifs;
13. *Encourage* les États membres à inclure dans leurs délégations respectives des représentants en poste sur le terrain, qui sont directement associés à l'exécution d'activités de coopération technique dans les pays bénéficiaires, afin que les intéressés assistent aux sessions du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme et évaluent, de leur point de vue, l'impact de l'assistance technique dans leur pays et, à cet égard, *encourage* la CNUCED à faciliter l'utilisation de moyens de conférence virtuels afin d'accueillir le plus grand nombre possible de participants;
14. *Invite* les donateurs et les pays en mesure de le faire à verser des contributions destinées à aider les représentants de pays bénéficiaires en poste sur le terrain à prendre part aux débats du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme;

15. *Propose* que le Groupe du Conseil des chefs de secrétariat sur le commerce et les capacités productives procède, sous la direction de la CNUCED et un an environ après la tenue de chaque atelier de formation dont auront bénéficié les coordonnateurs résidents dans le cadre dudit Groupe, à une évaluation de la mesure dans laquelle les questions commerciales et connexes auront été prises en compte dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

B. Conclusions concertées

1. Examen du plan de travail quadriennal conformément au paragraphe 221 de l'Accord d'Accra (Point 3 de l'ordre du jour)

Examen du plan de travail quadriennal pour la période 2008-2011

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

Ayant examiné le plan de travail quadriennal pour la période 2008-2011 publié sous la cote TD/B/WP/203, qui a été établi dans le cadre de l'application du paragraphe 221 de l'Accord d'Accra,

1. *Prend note* du plan de travail quadriennal, et *recommande* au secrétariat d'exécuter le programme de travail pour 2008-2009 conformément au plan révisé, et de tenir compte de ce plan dans le programme de travail pour 2010-2011;
2. *Prie* le secrétariat de la CNUCED d'appliquer intégralement l'Accord d'Accra et de rendre compte régulièrement de sa mise en œuvre;
3. *Demande* au secrétariat d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail en fonction des indicateurs de résultats relatifs à la CNUCED (TD/B/WP/L.130) et de faire rapport à ce sujet au Groupe de travail;
4. *Encourage* le secrétariat à accroître les activités interdivisions dans le cadre de l'exécution du plan de travail, en tirant parti des compétences complémentaires de chaque division et des synergies que ce type de coopération dégage;
5. *Prie* le secrétariat, dans le cadre de l'établissement du projet de budget-programme pour le prochain exercice biennal, de revoir le fonctionnement des réunions d'experts afin d'accroître leur efficacité, notamment en étudiant la possibilité d'organiser des réunions virtuelles, et de s'assurer qu'ils contribuent à la mise en œuvre intégrale de l'Accord d'Accra;
6. *Demande* au secrétariat de s'efforcer d'intégrer les questions transversales évoquées au paragraphe 173 de l'Accord d'Accra dans les travaux de toutes les divisions, et de veiller à ce que l'ensemble des activités exécutées dans les trois grands domaines de compétence de la CNUCED soient conformes aux dispositions de l'Accord d'Accra relatives au thème subsidiaire 4, en particulier aux paragraphes 171, 172, 174 et 178.

2. Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du thème subsidiaire 4 de l'Accord d'Accra
(Point 5 de l'ordre du jour)

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

Ayant examiné le «Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du thème subsidiaire 4 de l'Accord d'Accra» (TD/B/WP/207),

1. *Se félicite* des mesures adoptées jusqu'à présent pour mettre en œuvre l'Accord d'Accra, notamment le thème subsidiaire 4, en particulier grâce à la création du Groupe de pilotage de l'Accord d'Accra, et *encourage* le secrétariat à poursuivre ses efforts dans ce domaine et à tenir les États membres régulièrement informés des progrès accomplis. Les consultations mensuelles du Président du Conseil du commerce et du développement pourraient s'y prêter;
2. *Souligne* la nécessité de mettre en œuvre l'Accord d'Accra, notamment les dispositions relatives au thème subsidiaire 4, de manière fidèle, complète et équilibrée;
3. *Souligne en outre* l'importance d'un partenariat entre tous les États membres, les entités compétentes du système des Nations Unies et le secrétariat dans le cadre des efforts visant à renforcer l'organisation;
4. *Insiste* sur l'importance d'élaborer une nouvelle stratégie de communication et *encourage* le secrétariat à tenir des consultations avec les États membres à ce sujet;
5. *Réitère* l'importance et la priorité que la CNUCED devrait accorder à l'assistance dont bénéficient les pays en vue d'intégrer le commerce dans leurs plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, selon que de besoin, et *prie* le secrétariat d'informer périodiquement les États membres des progrès accomplis dans ce domaine, en tenant compte de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale;
6. *Encourage* la CNUCED à aider les coordonnateurs résidents des Nations Unies à identifier et développer les programmes de la CNUCED pour les pays où ils sont en poste et à les intégrer dans les activités de développement du système des Nations Unies;
7. *Prie* le secrétariat de publier des additifs aux documents TD/B/WP/203 et TD/B/WP/207 illustrant comment tous les paragraphes manquants du plan de travail ainsi que ceux du rapport intérimaire sur la mise en œuvre des dispositions relatives au thème subsidiaire 4 seront appliqués;
8. *Demande* au secrétariat d'informer les États membres des efforts déployés par le Secrétaire général de la CNUCED pour attirer des contributions volontaires destinées à financer la participation d'experts de pays en développement aux réunions d'experts, notamment dans le cadre de la campagne d'appel de fonds qui doit être lancée en septembre 2008.

3. Évaluation des activités de coopération technique

(Point 6 de l'ordre du jour)

a) Rapport intérimaire sur les services consultatifs de la CNUCED en matière d'investissement

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

Ayant examiné le «Rapport intérimaire sur l'application des recommandations et observations formulées dans l'évaluation des services consultatifs de la CNUCED en matière d'investissement» (TD/B/WP/204),

1. *Prend note* avec satisfaction des changements apportés aux services consultatifs en matière d'investissement sur la base des recommandations formulées et *encourage* le secrétariat à poursuivre ses efforts dans ce sens.

b) Rapport intérimaire sur les activités de la CNUCED en matière d'assistance technique liée au commerce et de renforcement des capacités pour l'accession à l'Organisation mondiale du commerce

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

Ayant examiné le «Rapport sur l'application des recommandations formulées dans le rapport d'évaluation des activités de la CNUCED en matière d'assistance technique liée au commerce et de renforcement des capacités pour l'accession à l'Organisation mondiale du commerce» (TD/B/WP/205),

1. *Prend note* avec satisfaction du programme remarquable et complet d'assistance technique que met en œuvre la CNUCED pour l'accession à l'Organisation mondiale du commerce;

2. *Invite* les donateurs actuels et potentiels qui sont en mesure de le faire à verser des contributions pluriannuelles pour la coopération technique de la CNUCED, afin d'accroître la prévisibilité de la planification et de l'exécution des programmes d'assistance technique;

3. *Encourage* le secrétariat à poursuivre les efforts déployés en vue de renforcer ce programme.

II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

A. Déclarations liminaires

1. Ont prononcé des déclarations liminaires: M^{me} Lakshmi Puri, Secrétaire générale adjointe par intérim de la CNUCED; le représentant du Zimbabwe, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; le représentant du Tchad, au nom du Groupe africain; le représentant de l'Indonésie, au nom du Groupe asiatique; le représentant de la France, au nom de l'Union européenne; le représentant de la Barbade, au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; le représentant du Bangladesh, au nom du Groupe des pays les moins avancés; le représentant de la Chine; et le représentant de la Fédération de Russie.

B. Séances informelles

2. Le Groupe de travail a poursuivi ses travaux dans un cadre informel.

C. Décision du Groupe de travail

3. Le Groupe de travail a approuvé un projet de décision pour examen par le Conseil du commerce et du développement, à sa cinquante-cinquième session ordinaire. Il a également adopté des conclusions concertées sur: a) l'examen du plan de travail quadriennal pour la période 2008-2011; b) le rapport intérimaire sur la mise en œuvre du thème subsidiaire 4 de l'Accord d'Accra; c) l'évaluation des activités de coopération technique. (Voir le chapitre I plus haut.)

III. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

4. À la séance plénière d'ouverture, le 1^{er} septembre 2008, le Groupe de travail a élu M^{me} Carmen Elena Castillo-Gallandat (El Salvador) Présidente et M. Peter R. Janus (Pays-Bas) Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

5. À la même séance, le Groupe de travail a adopté son ordre du jour provisoire (TD/B/WP/201). L'ordre du jour se lisait donc comme suit:
 1. Élection du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 3. Examen du plan de travail quadriennal conformément au paragraphe 221 de l'Accord d'Accra.
 4. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
 5. Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du thème subsidiaire 4 de l'Accord d'Accra.
 6. Évaluation des activités de coopération technique:
 - a) Rapport intérimaire sur les services consultatifs de la CNUCED en matière d'investissement;
 - b) Rapport intérimaire sur les activités de la CNUCED en matière d'assistance technique liée au commerce et de renforcement des capacités pour l'accession à l'Organisation mondiale du commerce;

- c) Politique d'évaluation de la CNUCED.
- 7. Ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du Groupe de travail.
- 8. Questions diverses.
- 9. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

**C. Ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième
session du Groupe de travail**
(Point 7 de l'ordre du jour)

- 6. À la séance plénière de clôture, le 5 septembre 2008, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-deuxième session (voir l'annexe I).

**D. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil
du commerce et du développement**
(Point 9 de l'ordre du jour)

- 7. À la même séance, le Groupe de travail a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport sur sa cinquante et unième session.

Annexe I

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUANTE-DEUXIÈME
SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du programme de travail: projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.
4. Rapport intérimaire sur le financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions intergouvernementales d'experts de la CNUCED.
5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

PARTICIPATION*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session:

Allemagne	Fédération de Russie
Algérie	Indonésie
Bangladesh	Iran (République islamique d')
Bélarus	Japon
Belgique	Mali
Brésil	Mexique
Chine	Pays-Bas
El Salvador	Portugal
États-Unis d'Amérique	

2. Les autres États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session:

Afrique du Sud	Israël
Albanie	Jamaïque
Angola	Kazakhstan
Argentine	Liban
Australie	Lituanie
Autriche	Madagascar
Barbade	Maroc
Bhoutan	Népal
Bolivie	Nigeria
Bosnie-Herzégovine	Oman
Botswana	Pakistan
Bulgarie	Paraguay
Burundi	Pérou
Cambodge	Philippines
Cameroun	Pologne

* La liste des participants porte la cote TD/B/WP(51)/INF.1.

Chili	République arabe syrienne
Congo	République dominicaine
Côte d'ivoire	République tchèque
Cuba	Rwanda
Djibouti	Singapour
Égypte	Slovaquie
Espagne	Soudan
Éthiopie	Suède
Finlande	Suisse
France	Tchad
Ghana	Thaïlande
Grèce	Turquie
Guatemala	Uruguay
Guinée	Venezuela (République bolivarienne du)
Honduras	Yémen
Inde	Zimbabwe
Iraq	

3. L'observateur de la Palestine a assisté à la session.
4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Union africaine	Ligue des États arabes
Communauté européenne	Organisation internationale de la francophonie
